

ON S'ABONNE :
 Cahors, bureau du Journal,
 chez A. LAYTOU, imprimeur,
 ou en lui adressant franco un mandat
 sur la poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
 LOT, AVEYRON, CANTAL,
 CORREZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE
 TARN-ET-GARONNE :
 Un an 16 fr.
 Six mois 9 fr.
 Trois mois 5 fr.
 AUTRES DÉPARTEMENTS :
 Un an, 20 fr. ; Six mois, 11 fr.
 L'abonnement part du 1^{er} ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS
ANNONCES,
 25 centimes la ligne
RÉCLAMES,
 50 centimes la ligne.
 Les Annonces et Avis sont reçus
 à Cahors, au bureau du Journal,
 rue de la Mairie, 6, et se paient
 d'avance.
 — Les Lettres ou paquets non
 affranchis sont rigoureusement re-
 fusés.
 Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de
 la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT

DAT	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.
16	Dim.	Reminiscero.		☉ P. Q. le 8 à 5 h. 30' du soir.
17	Lundi.	s. Patrice.	Prayssac, St-Matré, Cornac, Payrac, Vayrac.	☉ P. L. le 16, à 5 h. 26' du mat.
18	Mardi.	s. Gabriel.	Lalbenque, St-Caprais.	☉ D. Q. le 22, à 10 h. 0' du soir.
19	Mercredi.	s. Joseph.	Bach, Catus, Salviac.	☉ N. L. le 30, à 7 h. 53' du mat.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 lignes de réclames. — Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.
 M. HANAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, n° 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.
L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

HEURE DE DÉPART.	DÉSIGNATION DES COURS.	DISTRIBUTION.
7 h. 30' du matin.	Paris, Bordeaux, Toulon, et le midi.	6 h. 30 m. du s.
7 heures d'n soir.	Brives (Gourdon), Montauban, Caussade, Toulon.	7 h. du m.
10 heures du soir.	Castelnau-Montrastier, Figeac (Lalbenque, l'Aveyron), Fumel, Castelfranc, Puy-Evêque, Cazals, St-Géry.	7 h. du m. 6 h. 30 m. du s.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un reabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 12 mars 1862.
BULLETIN

Le Corps législatif discute en ce moment le projet d'adresse en réponse au discours d'ouverture. La séance du 9 a été animée. L'amendement proposé a été soutenu par ses auteurs avec art et passion. — De la liberté de la presse et du système électoral établi, la discussion s'est portée sur notre organisation municipale et sur la loi qui punit tout individu qui a pratiqué des manœuvres ou entretenu des intelligences, soit à l'intérieur soit à l'étranger, dans le but de troubler la paix publique ou d'exciter à la haine ou au mépris du gouvernement de l'Empereur.
 M. Baroche a combattu les arguments de MM. Picard et Jules Favre. Il est entré dans le fond de la question, et a démontré que les particularités que ces honorables orateurs avaient mis en jeu étaient inexacts, grossières ou suspectes, et élevant le débat à la hauteur qu'il convient de lui donner devant la Chambre, en présence de l'esprit-même qui a inspiré l'amendement, M. Baroche a dit avec éloquence :

« Et puis, enfin, je vous dirai à quelle époque de notre histoire, qu'on remonte aussi haut, ou bien qu'on s'approche aussi près qu'on voudra du temps où j'ai l'honneur de parler devant vous, à quelle époque exista-t-il en France un gouvernement qui, pendant dix années, ait aussi bien servi les intérêts de la nation, les intérêts du pays... (c'est vrai ! très bien !) au point de vue des intérêts matériels que je ne veux pas faire prédominer sur les autres, mais qui assurément, dans un grand pays, ont leur côté sérieux et très utile, qui a aussi bien servi les intérêts de la nation sous le rapport des intérêts matériels, sous le rapport des développements des travaux publics, de l'agriculture, de toutes les grandes insti-

tutions du pays ? Au dehors, et sous le point de vue de la gloire militaire, quel est le gouvernement qui, en dix ans, a accumulé sur le drapeau et sur l'armée de la France plus de gloire que celui au nom duquel j'ai l'honneur de parler ? Quel est le gouvernement qui a placé aussi haut vis-à-vis des puissances étrangères la politique de la France, si bien que, aujourd'hui, l'opinion de la France est toujours prise en grande considération dans toutes les questions qui s'agitent, sur quelque partie du monde que ce soit ? Vous répondrez avec moi que c'est le gouvernement de l'Empereur (Vive approbation). »

M. le Ministre des finances vient de résumer dans un rapport à l'Empereur, daté du 9 mars, et que nous reproduisons, les principaux résultats de la conversion facultative. Ce document, très-bref, et composé de chiffres qui ne permettent plus aux adversaires de l'opération ni équivoque, ni subterfuge, est de nature à impressionner très-vivement la France et l'Europe. On y trouve, en effet, la preuve évidente que l'honorable M. Fould, en préparant la conversion volontaire, n'avait point trop présumé de la raison du public et de la force du crédit de l'État, en proposant de réaliser l'unification de la dette, tout en faisant bénéficier le Trésor d'une soulte qui abaissera de plus de 155 millions de francs notre dette flottante. Le gouvernement de l'Empereur n'a qu'à se féliciter à son tour du nouveau témoignage de confiance qu'il vient de recevoir du pays, et celui-ci, convaincu lui-même de la sagesse et de l'esprit de prévision de ses hommes d'État, trouvera dans le succès commun une nouvelle source de prospérité et de puissance. A tous les points de vue, nous n'avons donc qu'à nous réjouir de la victoire financière que M. le Ministre des finances a remportée.

Le cabinet Ratazzi est enfin constitué. Mal-

gré quelques oppositions, M. Cordova, dont la démission n'a pas été acceptée, conserve le portefeuille de la Justice. M. Poggi est nommé ministre sans portefeuille. M. Ratazzi se réserve provisoirement les ministères de l'intérieur et des affaires étrangères. Le nouveau président du cabinet italien, assisté le 8 mars, avec tous les ministres, à la réunion de la chambre des députés. Il a présenté à l'assemblée le programme de l'administration dont il est le chef. Dans cet exposé que les journaux de Turin n'ont pas encore publié, le nouveau ministre se propose d'abord de sympathiser avec les autres nations ; l'Italie n'oubliera jamais que le sang français a coulé pour la défense de sa cause, elle se souviendra aussi que l'Angleterre a toujours été son amie dévouée. Entrant ensuite dans la situation intérieure du royaume, M. Ratazzi promet au parlement de faire exécuter les lois votées par l'assemblée sur l'armement national et le système d'économie applicable à toutes les branches de l'administration ; il termine en annonçant la présentation prochaine du budget de 1863.

D'après les feuilles de Turin, M. Ricasoli va être nommé président de la chambre des députés. A Berlin, le projet de loi sur la responsabilité des ministres vient d'être adopté par la chambre des seigneurs. La chambre des députés ne paraît pas disposée à l'accepter facilement. Dans une première séance, la discussion a roulé sur la proposition tendant à spécialiser davantage les différents chapitres du budget. Malgré l'opposition du ministre des finances, cette proposition a été adoptée par 171 voix contre 143. — Une dépêche privée de Berlin, nous apprend aujourd'hui qu'à la suite de cette adoption le ministère entier a donné sa démission. Des négociations ont lieu pour la formation d'un ministère moins libéral.

On prétend que le gouvernement prussien prend déjà des mesures de précaution pour le 18 Mars, anniversaire de la révolution de 1848. Il est évident que l'on craint des troubles, bien que le sentiment public soit fort éloigné de dispositions de ce genre.

Un télégramme de Varsovie, en date du 5 mars, nie que l'archevêque ait refusé de nommer aux cures et vicariats vacants par suite de la déportation ou de la détention de leurs titulaires. Des renseignements particuliers, dit le *Siecle*, maintiennent la nouvelle du refus de l'Archevêque. Il aurait déclaré qu'il n'y avait pas lieu de pourvoir au remplacement des prêtres sur le prochain retour desquels il comptait. En conséquence, il s'est contenté de conférer par *interim* à des membres du chapitre les fonctions que l'absence de leurs collègues laissaient vacantes.

En Grèce, l'insurrection traite d'égal à égal avec le gouvernement régulier. Elle refuse l'amnistie, se fortifie de plus en plus à Nauplie et adresse un mémoire aux envoyés de France, d'Angleterre et de Russie.

S. M. la reine d'Angleterre et la famille royale se sont rendues le 7 à Windsor. La cour doit y rester pendant quelques semaines. — Quelques feuilles anglaises nous apprennent que dans la séance du 7 mars de la chambre des communes, M. Grégory a appelé l'attention de la chambre sur le blocus des états confédérés de l'Amérique ; il a fait la motion d'une adresse pour la production de toute correspondance relative à ce sujet. La motion a été rejetée sans vote.

On écrit de Vera-Cruz qu'une insurrection a éclaté à Hunduras. Le président a été assassiné.
 A. LAYTOU.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
 du 12 mars 1862.

ELLE C'EST LUI

IMITATION LIBRE DE L'ESPAGNOL
 De BRETON DE LOS HERREROS

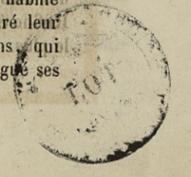
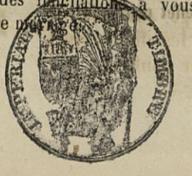
III.
 Quelques heures après, Rita était seule au salon quand on annonça le capitaine Marcel Estrada. Elle l'accueillit le plus gracieusement du monde. En attendant Camille, que Bruno était allé prévenir, on échangea d'abord quelques paroles insignifiantes. Puis Rita, qui avait hâte de mettre à exécution ses perfides projets, dit au capitaine, d'un air d'intérêt amical :
 « Vous semblez soucieux, inquiet, don Marcel ! Gageons que vous redoutez cette entrevue avec ma cousine !
 — En effet ; peut-être est-ce témérité à moi de venir dans cette maison. Je devrais fuir à jamais la perfide ; mais un pouvoir fatal m'entraîne ; j'ai besoin de la voir, de la maudire.

— Chut ! le mari est là.
 — Qu'importe ! je ne viens pas lui disputer sa conquête ; mais l'ingrate entendra mes justes plaintes.
 — De la prudence ! qui sait ? Peut-être... dit Rita à voix basse en clignant des yeux.
 — Qu'entends-je ? Pourrais-je espérer ?...
 — Pourquoi pas ? Le premier amour ne s'efface pas d'habitude si vite ; il laisse toujours quelque trace.
 — Mais cet heureux rival, ce mari.
 — Est un niais, une nullité parfaite.
 — Comment ?
 — Ma cousine exerce ici l'autorité suprême.
 — En vérité ?
 — La voici. Parlez-lui en ami et pas autrement. »
 Camille parut, et don Marcel fut frappé de sa beauté comme s'il la voyait pour la première fois.
 « Soyez le bienvenu, don Estrada, lui dit elle avec aisance, bien que rougissant un peu.
 — Madame... balbutia-t-il, extrêmement troublé.
 — Je vous félicite de votre avancement, reprit-elle d'un ton cordial.
 — Merci, madame ! mais...
 — Il s'arrêta, intimidé par l'air calme et digne de la jeune femme. Rita se levait pour se retirer ; Camille la retint d'un geste suppliant et d'un regard qui disait : si tu l'en vas, je m'en vais aussi ; puis elle demanda au capitaine s'il était pour longtemps à Valence.
 « Je crois que oui, » répondit-il sèchement, car la froideur de Camille le blessait. Et il ajouta avec effort : « Moi aussi, j'ai des affaires à vous adresser... au sujet de votre mariage... »

— Je vous en remercie sincèrement ; il est naturel qu'un si bon ami prenne part à mon bonheur.
 Marcel vit une insulte dans ces paroles, prononcées cependant avec une tout autre intention.
 « Vous êtes donc si heureuse ? demanda-t-il, souriant avec amertume.
 — Heureuse autant qu'on puisse l'être.
 — C'est juste : quand on marche à l'autel le cœur content et que nul remords ne trouble la paix de l'âme...
 — Pour l'amour de Dieu, soyez circonspect ! murmura Rita, se penchant à l'oreille du capitaine sous prétexte de prendre un peloton sur une table placée derrière la chaise qu'il occupait. Quand à Camille, elle regarda Marcel d'un œil étonné, sans lui répondre ; ce flegme irrita ; il reprit d'une voix tremblante :
 « On dirait, madame, que vous ne me comprenez pas !
 — En effet, répondit-elle avec douceur, je ne vous comprends pas.
 — Quelle cruauté, Camille ! s'écria-t-il s'attendrissant tout à coup. Oubliez-vous ?...
 — Don Marcel, interrompit la jeune femme en se levant, ne me forcez pas à vous faire un affront. Quelles qu'aient été nos relations, il y a quatre ans, des liens que vous devez respecter me défendent d'écouter vos plaintes, d'ailleurs superflues aujourd'hui.
 — Si vous avez perdu la mémoire, répliqua-t-il d'un ton douloureux et passionné, la mienne est fidèle, par malheur, comme mon fatal amour. Mais vous jugez des autres cœurs par le vôtre, et votre perfidie... »

— Je ne juge personne, dit-elle sévèrement, et personne que mon mari n'a le droit de me juger. Adieu, don Marcel !
 Et elle sortit fièrement. Le capitaine demeura un instant comme pétrifié. Puis il se mit à marcher à grands pas, avec une agitation mal contenue qui amena sur les lèvres minces de Rita un sourire de joie méchante.
 « Eh bien ? demanda-t-elle, lasse d'attendre qu'il parlât. Qu'en dites-vous ?
 — Elle m'a traité comme un nègre ! s'écria-t-il furieux. Et ne pas pouvoir me venger ! Malédiction !
 — Vous n'avez pas été prudent. Parle-t-on ainsi sans préambule !
 — Comment imposer silence aux lèvres quand le cœur est un volcan ?
 — Ne perdez pas l'espérance ; le lion s'appropriera !
 — Auparavant je serai mort de jalousie !
 — Ne pas me permettre de me retirer ! éviter les explications, et enfin s'enfuir !
 — Déloyale !
 — Elle craint sa propre faiblesse, j'en suis sûr ; et en adoptant un plan plus adroit, vous...
 — Quel plan ? La colère m'aveugle, je suis incapable d'écouter des conseils.
 — J'entends le mari. Silence, par pitié !
 — Ne craignez rien ; ce n'est pas à lui qu'est la faute.
 Camille croyait Angel sorti, l'ayant vu tout habillé traverser le corridor. Mais il avait rencontré leur petite fille, charmante créature de trois ans, qui s'était jetée dans ses bras et lui avait prodigué ses

(C) La reproduction est interdite.



Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Alexandrie (Egypte), 9 mars. Le nouveau consul de France à Alexandrie, M. Mellinet, est arrivé aujourd'hui. Le vice-roi a signé le contrat avec la maison Oppenheim, pour un emprunt de 40 millions de francs. Les banquiers d'Alexandrie consultés par le gouvernement égyptien, ont déclaré que les serghis sont des titres différents des bons du trésor et d'une valeur inférieure.

Turin, 9 mars.

L'Italie a publié la dépêche suivante : Gènes. — Le théâtre Paganini est rempli de monde, sur la scène est établi le bureau du président, 300 délégués du comité de Provedimento sont au parterre. Des drapeaux italiens et français, décorent la salle. L'entrée de Garibaldi provoque de bruyantes acclamations. Garibaldi déclare être heureux de présider la réunion des représentants de la grande famille italienne. Il déplore l'absence de provinces encore esclaves et fait serment de les délivrer, il exhorte à la concorde et à la réunion de toutes les forces vives de la nation en faisceau. Alors sera vaincue toute tyrannie et l'affranchissement sera étendu hors de la péninsule à tout peuple esclave.

Turin, 9 mars.

Gènes, 9. — L'assemblée des comités de Provedimento est très-nombreuse. Au-dessus du fauteuil de la présidence, flottent des drapeaux italiens et français.

Le général Garibaldi se félicite de voir réunis les représentants d'un peuple libre applaudi par l'univers pour les principes d'humanité.

L'objet principal de la réunion est de coordonner et de réunir toutes les associations libérales en une seule. Il voudrait que l'idée de cette confraternité s'étendit au-delà des Alpes.

Ce discours est interrompu par des applaudissements.

M. Cunes dit que la présence de Garibaldi attestera à l'Europe la concorde de la démocratie italienne dont le programme est l'exécution du plébiscite du 20 octobre. Le gouvernement, au lieu de s'alarmer, devrait se féliciter de cette union. L'orateur ajoute : Nous serons avec le gouvernement toujours, quand il voudra comme nous l'unité de la patrie que nous tâcherons d'acquiescer par des moyens légaux, avec Rome pour capitale. (Applaudissements.)

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance précédente. Le passage relatif à la pétition pour le rappel de Mazzini provoque des cris de vive Mazzini! La séance continue.

Le Moniteur publie le rapport de M. Fould sur les résultats de la conversion.

602,575 obligations trentenaires et 131 millions et quart de rente ont été convertis. Il reste 42 millions 8/9 de rente à convertir, dont 30 millions environ sont presque immobilisés.

Le ministre étudiera les moyens d'achever la conversion. Ce résultat permettra de diminuer la dette flottante de plus de 155 millions.

RAPPORT DE M. LE MINISTRE DES FINANCES

Paris, le 9 Mars 1862.

Sire, Conformément aux prescriptions de la loi du 12 février 1862 et du décret de Votre Majesté, j'ai pris les mesures

innocentes caresses. L'excellent père s'arrêta quelques minutes à jouer avec elle. Puis, en passant devant la porte du salon, il entendit une voix d'homme et celle de Rita. Curieux de savoir avec qui elle pouvait tenir une conversation si animée, il entra, et, à la vue de don Marcel, sa première pensée fut celle-ci : « Un brillant officier faisant la cour à ma cousine ! Ah ! s'il pouvait la tirer de peine... et de ma maison ! »

Comme tout à l'heure, Rita se leva pour sortir, mais cette fois personne ne la retint. Heureuse de voir les deux rivaux en présence, elle se réjouissait déjà à l'idée que le capitaine, dans son courroux, était capable de se trahir et de chercher dispute à don Angel.

« Monsieur... dit ce dernier, — Señor don Rufino, répondit Marcel. — Je désirerais savoir, sans vous déplaire, à qui j'ai l'honneur de parler. — Mon nom est Marcel Estrada. Je suis... — Capitaine d'infanterie, je le vois bien. — Je connais votre femme depuis sa tendre jeunesse. — Ah ! très-bien ; en ce cas, regardez-moi comme votre serviteur et ami, dit don Angel en tendant la main au capitaine. — Je suis venu la féliciter de son mariage, ajouta Marcel sans paraître voir ce mouvement. — C'est à moi de vous remercier. — Si ce n'était une sottise de répéter les caquets des bavards, je dirais, comme tout le monde, que, des amants de cette beauté parfaite, le bon Angel Rufino était celui qui méritait le moins et qui a obtenu le plus.

nécessaires pour que les déclarations de conversion des porteurs de rente 4 1/2, 4 %, et des obligations trentenaires du Trésor, fussent reçues à Paris et dans les départements depuis le 15 février jusqu'au 6 mars à minuit.

Le montant du 4 1/2 était de 173,310,437 fr. de rentes. Il y a lieu de déduire de cette somme 1,247,921 francs appartenant à la caisse d'amortissement, et qui peuvent être annulés.

Le chiffre réel des rentes 4 1/2, susceptibles d'être converties, n'était donc que de 172,062,516 francs.

Sur ce chiffre une somme de 129,695,904 francs a été présentée à la conversion, et il ne reste plus aujourd'hui que 42,366,613 francs de rentes 4 1/2 %.

Si l'on examine comment se composait l'ensemble de ces fonds au début de l'opération, on s'explique parfaitement qu'une partie de ces rentes n'ait pas pu profiter de la faculté d'échange offerte par l'Etat.

En effet, des rentes dotales soumises à des conditions spéciales de emploi, les rentes de mineurs, interdits ou héritiers bénéficiaires, les rentes des absents, celles appartenant à des successions vacantes ou possédées par indivis, ont été pour la plupart retenues dans un état d'immobilité presque absolue par des obstacles légaux.

Je n'estime pas ces dernières catégories à moins de 30 millions de rentes.

Si l'on tient compte, en outre, des rentes possédées par les habitants de nos colonies, par les étrangers et les français résidant hors de France et pouvant encore réclamer la conversion dans les délais fixés par la loi, on voit que les rentes libres non converties doivent ne représenter qu'une faible partie de la somme de 42 millions de rentes qui n'ont pas été échangées.

Les grandes compagnies financières ont presque sans exception converti leurs rentes. Il en a été de même des communes, des établissements publics et religieux et des hospices, auxquels la loi du 26 février 1862 et les mesures prescrites par mon administration ont facilité le paiement de la soule.

Le concours du public n'a pas été moins empressé, car plus de 388,000 rentiers, porteurs d'un nombre de titres beaucoup plus considérables, sont venus donner à la conversion un véritable caractère d'unanimité. Ce résultat est particulièrement digne de remarque si l'on compare aux conditions de la loi du 12 février dernier celles faites aux rentiers par le décret sur la conversion en 1852. A cette époque, l'abstention des rentiers était considérée comme un consentement aux offres du gouvernement, tandis que, pour l'opération dont je rends compte à Votre Majesté, il fallait que les porteurs vinssent non-seulement déclarer leur adhésion, mais encore prendre l'engagement de payer la soule.

Le succès obtenu est une preuve nouvelle et bien éclatante des sentiments du pays pour Votre Majesté et un témoignage de la sécurité avec laquelle la nation met tous ses intérêts sous la sauvegarde de l'Empereur.

La conversion du 4 % n'a pas donné un résultat moins satisfaisant que celle du 4 1/2.

Sur 2,088,830 fr. de rentes, après déduction de 23,163 fr. possédés par la caisse d'amortissement, et par conséquent susceptibles d'être annulés, 1,561,849 fr. de rentes ont été présentés à la conversion par 1,701 porteurs, de sorte que le solde du 4 % n'ayant pas été converti s'élève seulement à la somme de 327,001 fr.

En résumé, le montant des rentes 4 1/2, d'ancienne et de récente création, et les rentes 4 % s'élevaient à un total de 174,134,366 fr. sur lesquels 131,237,750 fr.

de rentes ont été converties ; restent 42,893,616 fr. en 4 et 4 1/2 %.

Quant aux obligations trentenaires, il en avait été émis 700,000 en vertu de diverses lois ; mais l'amortissement en avait réduit le chiffre à 675,160. Sur ce nombre, 602,673 ont été converties ; ce qui réduit à 72,583 le chiffre de celles qui restent encore en circulation.

Le but que se proposait votre gouvernement, Sire, est donc atteint, car un grand pas est fait vers l'unification de la dette, et le Trésor a réalisé, en même temps, un capital considérable. Bien que ce dernier résultat n'ait qu'une importance secondaire, eu égard au premier, il est satisfai-

— Dieu récompense Camille, dit chaleureusement Angel, de m'avoir fait cette grâce insigne ! Mais, ajouta-t-il avec une bonhomie pleine de finesse, comme on ne dispute pas des goûts et que je ne lui ai pas mis le couteau sur la gorge, je pourrais répondre sans vanité qu'à ses yeux je valais mieux que tous mes concurrents, puisqu'elle a prononcé en ma faveur.

— Vous savez, monsieur, à qui vous parlez ? demanda le capitaine avec arrogance.

— Ne me l'avez-vous pas dit tout à l'heure ?

— Mais savez-vous aussi que je ne suis pas endurant et que je ne me laisse pas marcher sur le pied ? dit Marcel haussant encore le ton.

— A quel propos cet avertissement ? répondit don Angel d'un air tranquille. Je causais le plus paisiblement du monde, quant à moi.

— Point de paix entre nous. Apprenez que j'ai mais Camille.

— Vous ? Je le regrette, dit Angel avec la même placidité ; mais vous voyez qu'il n'y a pas de remède, puisqu'elle est mariée.

— Morbleu, c'est bien là ce qui me met en colère.

— Ma foi, en entrant ici, reprit naïvement Rufino, j'ai cru que la dame de vos pensées, c'était la cousine. Et s'il vous est égal...

— Vous m'insultez, monsieur ! interrompit brusquement le capitaine. Pardieu !... Mais ce n'est pas ici un lieu convenable. Nous nous reverrons.

Il sortit brusquement, laissant le pauvre Angel tout étonné et tout pensif. Qu'est-ce que cela signifiait ? Était-ce donc un crime de s'être marié ? L'amour,

sant de penser que la dette flottante du Trésor sera allégée de plus de 155 millions.

Elle se trouvera ainsi ramenée à des proportions auxquelles on l'a vue s'élever plusieurs fois sans inquiétude dans ces dernières années, et si le gouvernement a encore le devoir de chercher à en diminuer le chiffre, il pourra du moins travailler à l'abri de toute préoccupation.

J'attends que les comptes définitifs de la conversion soient apurés pour me livrer à l'étude des mesures que j'aurai ultérieurement à soumettre à l'Empereur, dans le but de faire disparaître définitivement du grand livre de notre dette nationale les rentes 4 1/2 et 4 %, dont l'existence n'est plus aujourd'hui qu'une exception plus apparente que réelle à l'unité de nos fonds publics.

Permettez-moi, Sire, avant de terminer ce rapport, de me féliciter du concours intelligent et dévoué que m'ont prêté les fonctionnaires et agents de mon département et de l'administration en général. Tous ont compris l'importance du but qu'il s'agissait d'atteindre et se sont efforcés, par leur zèle et leur activité, de contribuer à son succès. Je suis, etc. Achille FOULD.

Chronique locale.

Par arrêté préfectoral du 11 mars courant, le sieur Lentillac (Pierre), d'Ussel, a été nommé cantonnier sur la route impériale, n° 12, en remplacement du sieur Borie (Joseph), démissionnaire.

M. Bouic, conseiller à la Cour impériale d'Agen, est appelé à présider le second trimestre des Assises du département du Lot, qui s'ouvrira à Cahors, le 12 mai prochain. — Sont désignés comme assesseurs MM. Dupuy et de Flaujac, juges, à Cahors.

Samedi dernier, un accident qui, bâtons-nous de le dire, n'a pas eu de suites fâcheuses, mettait dans une terrible anxiété la famille d'un honorable négociant de notre ville : Sa fille, toute jeune, était couchée dans son lit et jouait avec une épingle quand tout à coup elle la porta à sa bouche, l'avale et le dit à sa mère. — Celle-ci, comprenant le danger que courait son enfant, se désola, tandis que son mari, sur l'avis du docteur L..., prépare à la hâte une épaisse bouillie de lait, bien sucrée, et la fait prendre immédiatement à sa fille. Le remède a réussi à merveille. L'enfant n'a ressenti aucune douleur ; le travail de la digestion que l'on redoutait, s'est effectué sans le moindre inconvenient, et l'épingle a été rendue vingt-quatre heures après, recouverte d'une couche préservatrice qu'avait formé autour d'elle la bouillie de lait. Qu'on juge de la joie des parents, en retrouvant cette épingle maudite, et qui pourtant, nous dit-on, va être précieusement conservée.

Les MÉNESTRELS PYRÉNÉENS, connus aussi sous le nom de Montagnards, viennent d'arriver dans notre ville et donnent ce soir un concert, à la Mairie. Ces chanteurs, dont la réputation est Européenne, sont trop bien appréciés et goûtés de tous, pour qu'il soit besoin d'une longue réclame à leur égard. Qu'il suffise de dire, qu'il y a douze ans, toute la population cadurcienne se pressait à la Cathédrale, où les Montagnards chantaient une messe solennelle.

Le programme du concert, que nous publions ci-dessous, est des plus attrayants et fera salle comble.

la bénédiction nuptiale, le mariage dans toutes les formes ne suffisaient-ils plus ? Fallait-il conquérir à la pointe de l'épée la paisible possession de sa femme ?

Pendant qu'il réfléchissait à l'étrange procédé du capitaine, Camille entra et fut effrayée de trouver là son mari. « Ils se seront vus ! » pensa-t-elle. Quant à don Rufino, il prit aussitôt la résolution de ne rien dire à sa femme de ce qui s'était passé entre lui et don Estrada.

« Je te croyais sorti depuis longtemps, dit Camille.

— Notre petite Isabelle est venue me demander un baiser, et je me suis arrêté un instant. Puis j'ai trouvé Rita ici avec un visiteur.

— Ah ! oui, tu vas savoir qui c'est ; as-tu causé avec lui ?

— Fort peu. Je ne me rappelle plus guère de quoi nous avons parlé ; il m'a dit, je pense, qu'il était un ancien ami de ma femme, et que sais-je encore ?

— Tu vas apprendre de ma bouche la vérité tout entière ; mon devoir l'exige. Quand j'étais encore une petite fille...

— Il t'a aimé, n'est-ce pas ? interrompit gaiement don Angel, et tu l'as payé de retour ? Et puis il s'en est allé, grâce au Ciel. Parfait ; que Dieu l'ait en sa sainte garde !

— Ce que j'ai éprouvé pour lui, reprit Camille d'une voix timide, n'était pas un amour tendre et profond comme celui que je te porte. Ce n'a été qu'un caprice éphémère.

— Que m'importe le passé, puisqu'en définitive je suis resté vainqueur ? En bonne loi, il n'y a point d'effet rétroactif.

On nous écrit de Montvalent :

Le 6 mars, vers quatre heures du soir, un jeune berger de 14 ans environ, nommé Démaze (Jean), s'amusa à lancer des pierres dans la Dordogne, du haut du rocher du Pont-de-Creysse, lorsque, entraîné par son élan, il est précipité au bas du rocher, à une profondeur de plus de 70 mètres. Son cadavre a été relevé affreusement mutilé. La mort avait été instantanée.

On nous écrit de St.-Céré :

Le nommé Mercadier (Pierre), âgé de 74 ans, rentra chez lui, avant hier, vers dix heures du soir, lorsqu'en passant auprès du moulin de Fourré, à St.-Céré, il perdit l'équilibre, et tombe dans le canal.

Le cadavre du malheureux, a été retrouvé le lendemain matin, et transporté chez lui. Le docteur a constaté que Mercadier, avait succombé à une asphyxie par submersion.

Par dépêche du 5 de ce mois, M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics a informé M. le préfet du Cantal que, conformément à l'avis du Conseil général des ponts et chaussées et du comité consultatif des chemins de fer il a adopté en principe, pour l'établissement du chemin de fer d'Aurillac à la ligne de Périgueux au Lot, la direction par Maurs et Figeac.

Son Excellence ajoute qu'Elle a notifié cette décision à la Compagnie, en l'invitant à faire préparer et à soumettre sans retard à son approbation le projet définitif de la section dont il s'agit, afin que les conditions techniques du tracé puissent être promptement arrêtées.

Les Ménestrels Pyrénéens donnent aujourd'hui, mercredi, dans une des salles de la Mairie ; un grand concert vocal et national dont voici le programme :

Première partie.

- 1. SEN COUNÈCHES, pastorale béarnaise favorite d'Henri IV.
2. LA MULE DU CONTREBANDIER ESPAGNOL, boléro.
3. LE PAPILLON DU SOIR, chant imitatif (nocturne, avec solo de ténor léger.
4. LE SERMENT DES MÉNESTRELS suivi du HALTE-LA ! LES MONTAGNARDS SONT LA ! Chant guerrier et patriotique, avec solo de baryton.

Deuxième Partie.

- 1. L'ABSENCE OU LE POUVOIR DE LA MÉLODIE, grande élégie montagnarde, avec solo de ténor léger et grand chœur.
2. LA CATALANE OÙ LE MONT GANIGOU, boléro (imitation espagnole) avec accompagnement de castagnettes.
3. L'ENFANT DES MONTAGNES, rondeau militaire.
4. LA RETRAITE DU SOIR OU LE BONSOIR, avec solo de baryton et basse, suivi de la marche nocturne IL EST MINUIT.

PRIX DES PLACES : 1 fr. 50 cent.

Les Bureaux s'ouvriront à 7 heures. — On commencera à 8 heures.

— Il a osé me rappeler tout à l'heure cet enfantillage. Je lui ai répondu avec mépris, et il ne reviendra pas.

— Tant mieux, si sa présence t'importune ; mais, pour moi, je te jure, Camille, que je ne suis jaloux ni de lui, ni de personne.

— Je te proteste...

— Assez là-dessus. Je n'ignore pas que tu es fidèle et sincère ; en écoutant ta justification, je croirais te faire injure.

— Jamais... — Assez, te dis-je ! Est-ce donc toujours à vous, madame, de commander ? Silence ! je commande à mon tour maintenant. Un baiser, et adieu !

Restée seule, Camille songea longtemps, avec une douce émotion, à la bonté et à la noble confiance de son mari. Elle les compara à la folie du capitaine, qui venait, sans ménagement, lui gâter son bonheur par des reproches, et elle se dit qu'il serait infâme à elle de nourrir le moindre sentiment, la moindre pensée contraire au repos et à l'honneur de don Angel. Elle comprit mieux que jamais que la seule affection sérieuse de sa vie était bien son amour profond et dévoué pour cet homme si simple, candide comme un enfant et toujours prêt à supposer chez autrui la même franchise et la même pureté d'âme.

(La suite au prochain numéro.)

TAXE DE LA VIANDE. — 8 août 1864. Bœuf: 1^{re} catégorie, 1^{er} 05°; 2^e catégorie, 95°.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS. Séance du 2 mars 1862. Versements dont 6 nouveaux, 3,315 fr.

Départements.

Aveyron. — Mgr. l'évêque de Rodez ayant appris que l'Hotel-Dieu avait à payer, pour la conversion de ses rentes une somme de 5,000 fr., s'est demandé « si le service des pauvres malades n'en souffrirait pas dans une certaine mesure. »

« Pour obvier à cet inconvénient — écrit « Sa Grandeur à M. le Maire — j'ai pensé « qu'il serait agréable à Dieu que je fisse un « sacrifice en faveur des habitants de ma ville « épiscopale. C'est pourquoi je m'adresse à « vous pour offrir au conseil d'administration « la somme de 5,000 francs nécessaire. Je « serai en mesure de vous faire ce versement « sans délai, etc... »

La commission administrative, réunie par M. le Maire s'est, empressée, de se rendre à l'évêché et s'est faite auprès de Monseigneur en termes chaleureux, l'interprète de la reconnaissance publique. (Napoléonien).

Pour la chronique départementale, A. LAYTON.

EXÉCUTION DE DUMOLLARD.

Depuis l'arrêt de la cour d'assises de Bourg qui l'a condamné à la peine de mort. Dumollard, dans sa prison, a constamment gardé le silence le plus absolu sur les circonstances de sa vie. De jour en jour, il se montrait plus concentré, plus impénétrable. A toutes les questions de ses co-détenus, ses réponses étaient brèves, laconiques; jamais elles ne révélaient la tristesse, la mélancolie ou l'appréhension du dénouement fatal.

Dumollard ramenait constamment la conversation sur sa vigne, son champ, son mobilier. Ces pensées et la satisfaction d'un appétit brutal le dominaient tout entier. S'il parlait de son affaire, c'était pour reproduire le système de défense qu'il a donné devant la cour d'assises. A plusieurs reprises, un mouvement de haine et de rage contre Marie Pichon lui a échappé.

M. l'abbé Bérout, vicaire de l'église paroissiale de Bourg et aumônier des prisons, est venu lui apporter des exhortations et les consolations de la religion. Dumollard paraît y être resté insensible.

Tous les jours le condamné descendait dans la cour, avec le même calme, à l'heure de la récréation. Pour que ses chaînes traînant à terre ne le blessassent pas, il avait obtenu de les suspendre à l'aide d'une ficelle qu'il attachait au bouton de son pantalon.

Le 20 février, un de ses camarades de chambre le berçait de l'espoir de la cassation de son arrêt et de sa délivrance prochaine. « Alors, Monsieur Dumollard, vous n'aurez plus votre bijouterie aux pieds, » lui disait-il en termes d'argot. Mais Dumollard de répondre : « Oui, dans vingt jours, cela en fera quarante depuis ma condamnation, j'aurai le cou coupé ou je serai libre; mais, j'aime mieux mourir que d'être envoyé à Cayenne ou seulement condamné à la prison... »

De sa femme, le condamné ne s'en entretenait presque jamais. On assure néanmoins, qu'il eut un éclair d'abandon ou de sensibilité à son égard le 24 février, sur les neuf heures du matin, quand il reçut la nouvelle que le parquet avait mis à sa disposition une petite somme sur celle provenant de la vente de son bétail. « Il y en aura bien la moitié pour ma femme, » dit-il à la personne qui lui transmettait cette nouvelle.

Quant à la femme Dumollard, elle manifestait à voir son mari, une vive répulsion. « J'irai auprès de lui, si on me l'ordonne, répondait-elle; mais qu'on m'épargne cette aggravation de peine. »

Un des jours de la semaine dernière, Dumollard reçut la visite du vénérable évêque de Bellay, dans une chambre isolée. Rien n'a transpiré au dehors de cette entrevue.

Tous les jours des lettres arrivaient de Paris, de l'Angleterre, de la Suisse, de l'Allemagne; elles avaient pour objet d'exhorter le condamné, par tout ce qu'il y a de plus sacré, à entrer dans la voie du repentir et de l'avouement de son crime.

Hier, M. D... a demandé à voir Dumollard pour moulter sa tête. On dit que le condamné y a consenti.

Jeudi dernier, la volumineuse procédure de l'affaire est arrivée au parquet de la cour de Lyon avec ordre de faire exécuter l'arrêt le samedi 8 mars.

Aussitôt des dépêches télégraphiques ont été expédiées au parquet de Bourg, et au juge de paix de Montluel, qui a été spécialement requis de recevoir les déclarations du condamné. En même temps les exécuteurs de Grenoble et de Dijon recevaient l'ordre de prêter main-forte à l'exécuteur de Lyon.

Vendredi soir, à la lueur des torches, l'échafaud a été dressé sur la place de Montluel, au milieu d'une affluence énorme qui grossissait de minute en minute; toutes les communes dalentour y avaient envoyé leur contingent. Les fenêtres de la place avaient été louées à des prix fabuleux, et les cabaretiens s'étaient pourvus abondamment de comestibles.

Pendant qu'à Montluel on faisait ces préparatifs, voici ce qui se passait à Bourg. A quatre heures du soir, Dumollard était averti par le directeur de la prison. « Je m'y attendais » a-t-il répondu.

Autorisé à voir sa femme, il s'est réconcilié avec elle et ils ont souper ensemble.

A dix heures a eu lieu le départ. Partout sur la route une foule considérable assistait au passage du condamné. Vers quatre heures du matin, le funèbre cortège est arrivé à Montluel.

A toutes les questions qui lui ont été faites par le magistrat chargé de recueillir ses aveux, Dumollard a répondu : « Je paie pour autrui. Je suis innocent. »

M. l'abbé Carrel, curé de Montluel, et M. l'abbé Bérout, aumônier des prisons, ont accompagné à pied Dumollard jusqu'à l'échafaud, où il est monté avec calme et impassibilité. L'exécution a eu lieu à six heures.

Un escadron de lanciers et deux compagnies de ligne maintenaient l'ordre dans la foule qui se pressait sur le lieu du supplice, et qu'on peut évaluer à 8,000 personnes. (Constitutionnel.)

Nouvelles Étrangères.

Rome.

Jeudi les prédicateurs chargés de prêcher le Carême à Rome ont été présentés au Saint-Père. Sa Sainteté leur a dit, dans une courte allocution, que l'espérance de voir finir les tribulations de l'Eglise était bien éloignée, et que Dieu permettait la révolution pour qu'on pût distinguer les bons des méchants. Elle a ajouté que les principes pernicieux et hostiles au gouvernement du Saint-Siège, avaient pénétré jusque dans la population des campagnes, qui espérait, elle aussi, que Rome deviendrait la capitale de l'Italie. Il a dit, en terminant, que le mal était grand et qu'il fallait le combattre avec courage et charité.

Turin, 7 mars.

A la Chambre des députés, M. Cordova, que l'Opinion affirmait avoir donné sa démission, siége au banc des ministres avec le nouveau cabinet. Aux noms connus des ministres, il faut ajouter celui de M. Poggi, ministre sans portefeuille. M. Ratazzi a pris la parole en ces termes : « Nos précédents politiques répondent de notre conduite. Je ne veux pas cacher les difficultés et la responsabilité de la situation. »

Notre tâche est d'organiser et d'unifier les provinces jusqu'ici divisées, de délivrer les provinces italiennes qui ne font pas encore partie du royaume. Dans les relations extérieures, nous chercherons l'accord avec les autres nations. La politique d'isolement n'est pas possible. Nous nous efforcerons que pas un événement qui puisse exercer de l'influence sur les destinées de l'Italie se produise, sans que notre Etat y prenne part.

A l'égard de la France, nous n'oublierons jamais que c'est au sang répandu par ses enfants que nous devons en grande partie notre résurrection. Nous n'oublierons pas non plus que l'Angleterre a toujours été notre amie. Dans nos rapports avec les puissances, nous sauvegarderons notre dignité et notre indépendance. Vouant l'amitié des autres nations, nous l'obtiendrons par la sagesse de notre conduite.

N'étant provocateurs ni par faits ni par discours, nous démontrerons que nous ne voulons pas compromettre la paix du monde sur la question romaine. Nous suivrons les délibérations du Parlement. Nous emploierons les moyens moraux et diplomatiques. Cette question a fait depuis deux ans de grands progrès dans l'opinion publique, surtout en France.

M. Ratazzi signale les discussions du Sénat français; il fait l'éloge du discours du prince Napoléon. Quant aux moyens diplomatiques, il les résume dans l'accord avec la France. Le programme pour l'intérieur demande le concours loyal de toutes les capacités. Acceptant le programme national, il promet la mise à exécution des lois et ordres du jour votés par le Parlement sur l'armement national. Il promet l'économie dans toutes les branches de l'administration, sauf pour les armements. Il produira le budget de 1863 et la situation du Trésor; il termine en faisant appel à la conciliation.

M. Lanza demande des explications sur la crise ministérielle qui s'est produite en dehors de l'action du Parlement.

Le baron Ricasoli répond que, malgré les votes favorables de la Chambre, certaines dissidences n'avaient pu être évitées. Le ministère n'était pas sûr de posséder la confiance de la Chambre et l'autorité morale qui en résulte. Vouant éviter une position équivoque, l'ancien cabinet a donné sa démission. Malgré le désir du roi d'attendre un vote du Parlement, le nouveau ministère a cru devoir insister. (Nombreux applaudissements.)

M. Ratazzi fait l'éloge de la loyauté des déclarations du baron Ricasoli. L'emprunt italien est à 68 1/2.

Gènes, 9 mars.

Une assemblée des comités du Provedimento a eu lieu; les drapeaux italiens et français étaient unis.

Garibaldi, présent à cette assemblée, a dit : « Je suis heureux de présider les représentants de la grande famille italienne. Je déplore l'absence des provinces encore esclaves. Je fais serment de les délivrer. »

J'exhorte les Italiens à la concorde, je les engage

à réunir toutes les forces vives de la nation en un faisceau. Alors ils vaincront toute tyrannie et ils étendront l'affranchissement, hors de la péninsule, à tout peuple esclave. »

PRUSSE.

On nous écrit de Berlin, le 6 mars :

On a enterré ces jours-ci, avec de grandes démonstrations, à Posen, le major Kierzkowski, ancien aide-de-camp de Napoléon 1^{er}. A cette occasion, on a chanté de nouveaux chants défendus. On a porté dans le cortège des drapeaux et des aigles de Pologne; enfin, on s'est livré à des démonstrations si évidentes, que la police a été obligée de dissiper le cortège. Le président supérieur de la province, M. de Bonin, a demandé au gouvernement de prendre des mesures et notamment d'empêcher l'archevêque de Posen de fomenter l'agitation. Le gouvernement a répondu que, pour cette fois, il n'y avait pas lieu de revenir sur cette affaire, mais on dit qu'il a prié le prince évêque de Breslau d'intervenir auprès de son collègue de Posen, pour le prier de prendre une attitude moins hostile à la nationalité prussienne.

RUSSIE.

On dit aussi que la Russie réunit dans le gouvernement de Kalisch, un corps de 20,000 hommes. On ne voit pas quel serait le but de cette démonstration.

Un des employés qui a joué un rôle dans la fameuse vol de dépêches de M. de Mantouffiel vient de donner sa démission et va, dit-on, publier une brochure où toute cette histoire sera élucidée. On peut s'attendre dans ce cas à des révélations intéressantes qui peut-être compromettent plus d'une personne.

On vient d'ôter le casque à notre infanterie et artillerie de marine, pour leur donner des chapeaux en feutre plus légers. On modifie aussi leur armement.

POLOGNE.

On lit dans le Journal officiel de Varsovie du 1^{er} mars, l'ordonnance suivante du préfet de police :

Par une décision de l'autorité supérieure on fait savoir à tous les habitants que les lanternes ne sont plus obligatoires qu'à partir de 11 h. du soir. Les restaurants, cafés et autres établissements de commerce peuvent rester ouverts jusqu'à 10 h. du soir, les cabarets de 6 heures du matin à 8 heures du soir, en laissant toutefois le droit à la police d'abréger ce terme pour certains cabarets si elle juge que cela est nécessaire. Le major général Pilzudeki.

D'après les correspondances, la conduite de l'archevêque est faite pour lui gagner tous les cœurs. Il ne se passe pas un jour sans qu'il ne visite tel ou tel établissement de charité, tel hospice, etc., sans en excepter les institutions de ce genre qui appartiennent à la communauté Israélite. De son vaste palais archiepiscopal, il n'a gardé pour lui que six chambres et a destiné le reste des appartements à l'academie de théologie, qui aura de la sorte un emplacement on ne peut plus convenable. Le traitement de l'archevêque se monte à 48000 fr. par an; sur cette somme, il destine 36,000 fr. aux pauvres.

TURQUIE.

Constantinople, 7 mars.

Le plan financier de Turquie est terminé, il sera bientôt publié. On a reçu de bonnes nouvelles de l'emprunt ottoman, qui se négocie à Londres. L'emprunt égyptien est autorisé par la Porte.

La dernière assemblée de Cettigue ayant prouvé manifestement la participation des Monténégrins aux désordres de l'Herzégowine, la Porte annonce aux puissances, par dépêche à ses représentants, qu'elle est forcée de renoncer à son système de ménagements pour eux. Omer-Pacha domine toutes les positions importantes. Cabouli-Effendi et Méhémet-Pacha sont partis hier, l'un pour Beyrouth, l'autre pour Damas.

GRÈCE.

On écrit de Trieste, 8 mars :

J'ai pris soin de vous prévenir que les nouvelles qui nous arrivent sur l'insurrection de la Grèce passent par le contrôle du gouvernement, que cela suffirait pour les rendre au moins suspectes. La situation commence aujourd'hui à s'accuser aussi grave que je le présentais. La tranquillité ne se maintient à Athènes que par des mesures de rigueur contre les libéraux et par une trop forte concentration de troupes. Quant aux provinces, on dit déjà que le retrait des bataillons qui les occupent pourrait occasionner des désordres.

Il n'est plus question ni de blocus, ni d'investissement de la place de Nauplie. Les insurgés reçoivent des vivres et des munitions de Syra, ce qui prouve que la mer leur est ouverte. Ils ont établi leurs avant-postes à trois kilomètres de la ville, ce qui rend tout investissement impossible, à moins que le général Halm ne dispose de 50 à 60 mille hommes, ce que personne n'oserait prétendre.

La réalité est qu'avec ses 6,000 volontaires et ses 12,000 soldats, l'insurrection dispose de plus de forces que le gouvernement n'en peut diriger contre elle. C'est lui qui très-probablement aura bientôt à se défendre, bien loin de songer à faire le siège de Nauplie. Ce qui paraît arrêter les progrès du mouvement, c'est qu'il a éclaté avant l'heure, qu'il a été

pris au dépourvu et que ses principaux chefs ont été arrêtés à Athènes. Il n'est pas prouvé que Tripolizza soit tranquille, l'éloignement de cette localité, située au centre du Péloponèse, rend suspects les nouvelles officielles.

Je vous le répète, la situation est grave; pour une insurrection durer, c'est presque triompher. Celle-ci est restée jusqu'à présent constitutionnelle; il est remarquable que son programme se rapproche beaucoup de celui que Canani avait présenté au roi. Cela prouverait que son acceptation eût pu prévenir la révolte et pourrait peut-être seule l'empêcher de dégénérer en révolution. (Bayvet.)

Trieste, 6 mars.

Athènes, 4^{er}. Les troupes royales n'ont pas renouvelé leur attaque contre les retranchements des insurgés; elles attendent des renforts.

Le golfe d'Argos a été déclaré en état de blocus.

Un décret royal offre à tous les coupables militaires, sauf les auteurs de la rébellion, une amnistie jusqu'au commencement du bombardement de Nauplie. M. Tricupis, ministre grec en Angleterre, actuellement en congé à Athènes, est chargé par le roi d'aller avec le ministre français, M. Bourée, à Nauplie pour faire des propositions aux insurgés. (Bayvet.)

HAÏTI.

Une dépêche a fait connaître sommairement les tentatives de révolution qui ont eu lieu à Haïti et la conspiration tramée contre le président Geffard. Les journaux du pays nous apportent quelques détails sur ce complot, découvert aux Gonaïves, et qui a été jugé par la cour martiale de Port-au-Prince. Les débats ont duré près de quinze jours. C'est le 28 janvier que la cour, après une défense libre, a prononcé un verdict de culpabilité contre dix-neuf des accusés et d'acquiescement en faveur des neuf autres.

Douze ont été condamnés à la peine de mort, les autres à trois ans de réclusion.

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que le président a commué la peine des condamnés; cet acte de clémence, que l'opinion publique a accueilli avec joie, a été porté à la connaissance du public par une proclamation du président Geffard.

Le président Geffard, qui était en veine de clémence, a rendu le même jour un décret d'amnistie en faveur du chef d'escadron Sylla Modeste, qui avait tenté de soulever l'armée contre le chef de la république. Les journaux qui nous apportent ces nouvelles constatent que la satisfaction causée par ces actes à Port-au-Prince était telle que, le soir de cette mémorable journée, toutes les maisons de la ville ont été spontanément illuminées.

Pour extrait : A. LAYTON.

Paris.

10 mars.

Hier, vers 5 heures du soir, l'Empereur et l'Impératrice, en calèche découverte, sans escorte, parcouraient le faubourg St.-Antoine. Arrivés à la place du Trône, LL. MM. ont descendu le boulevard du prince Eugène, pris le quai de Jemmapes, le long du nouveau boulevard planté sur la voûte du canal St.-Martin, traversé la place de la Bastille et pris la rue de Rivoli pour rentrer aux Tuileries. Partout Leurs Majestés ont été accueillies avec les témoignages du plus profond respect.

La Société de charité maternelle a tenu sa séance annuelle jeudi, au palais des Tuileries, sous la présidence de Sa Majesté l'Impératrice.

Après l'exposé de la situation, présenté par le trésorier, Sa Majesté l'Impératrice a daigné annoncer que la souscription de Leurs Majestés était de 3,000 fr., et que de plus une allocation de 20,000 francs venait d'être accordée par le ministre de l'intérieur.

Les quatre-vingts dames administrantes ont présenté leurs rapports. Il en résulte que cent vingt-sept mères indigentes ont été admises au secours de 90 fr.

Sa Majesté l'Impératrice, après avoir exprimé aux dames administrantes sa satisfaction pour le zèle avec lequel elles savaient s'acquitter de leur tâche charitable, a daigné nommer M^{me} de la Chaussée secrétaire de la Société de charité maternelle.

La chambre des notaires vient de verser 200 francs pour l'œuvre de la Société de charité maternelle.

Un membre de la commission supérieure de l'Orphelinat du Prince Impérial, qui a désiré garder l'anonyme, vient d'adresser au ministre de l'intérieur, en faveur de l'Orphelinat, une somme de 200 francs.

M. le comte de Morny a été pris, mercredi soir, d'une indisposition assez grave pour qu'il lui ait été impossible de présider hier la séance du Corps législatif.

Il n'y a rien de vrai dans les rumeurs mises en circulation par plusieurs journaux belges ou anglais, au sujet des prétendues modifications ministérielles. Quant à la maladie de M. de Morny, elle ne saurait inspirer beaucoup d'inquiétude, l'honorable président ayant repris, dès hier, son fauteuil au Corps législatif.

Si nous sommes bien informés, dit le Cha-

rentais, Mgr. Landriot, évêque de La Rochelle, serait nommé précepteur du prince impérial.

L'Indépendance belge annonce que le sergent major Boichot, du 7^e léger, ancien représentant du peuple dans la dernière assemblée républicaine, occupe aujourd'hui le grade de colonel aux Etats-Unis, dans l'armée fédérale.

Hier, entre six et sept heures, après une journée quasi caniculaire, une nuée d'orage, avec éclairs, tonnerre et pluie, a passé sur Paris. La foudre est tombée dans la direction de Vincennes.

L'affaire Mirès sera appelée le 31 mars à la cour de Douai. M. le procureur général portera la parole. L'accusation réduit les points incriminés à quatre.

Le discours prononcé au Sénat par le prince Napoléon vient de paraître en brochure chez tous les libraires.

Au Corps législatif, dans la séance d'hier, l'amendement de M. Jules Favre a été rejeté. Les paragraphes 1 et 9 ont été adoptés.

La Presse a reçu un avertissement pour ses articles sur le Corps législatif.

A midi, les thermomètres parisiens marquaient seize degrés au-dessus de zéro. Les dames commencent à porter des ombrelles.

Le marché aux fleurs de la Cité était magnifique ce matin. Il occupait tout le quai Napoléon et les ponts Notre-Dame et d'Arcole. Il y avait foule d'acheteurs.

Il y a longtemps que le gouvernement français a l'intention de reliait l'Algérie au Sénégal par des caravanes qui formeraient comme des stations d'un endroit à un autre. Ce projet serait à la veille de se réaliser sous la présidence du maréchal duc de Malakoff.

Le transport à vapeur la Seine doit partir de Toulon à la fin de ce mois pour le Gabon, où il portera 200 officiers mariniers et marins, pour renforcer la division des côtes occidentales de l'Afrique.

La librairie Dentu vient de publier une brochure fort remarquable de M. Ernest Merson, ayant pour titre : La Presse et la Liberté. Ce travail, qui est à la hauteur de l'importante question qu'il traite, fait le plus grand honneur à M. Ernest Merson, dont le talent et les sages idées sont du reste appréciés depuis de longues années dans la presse.

La même librairie publie également : L'Italie et la Question romaine, par M. le chevalier Boncompagni.

On écrit d'Alexandrie que Saïd-Pacha paraît plus que jamais décidé à se rendre en France à la fin du mois d'avril prochain. On sait qu'il a été longtemps question de ce projet de voyage, et nous croyons que le vice-roi d'Egypte n'attendait pour le mettre à exécution que la conclusion de l'emprunt qu'il vient, avec l'autorisation de la Porte, de conclure avec les banquiers de Mennigheim.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Variétés.

SÉNAT. — Séance du Jeudi 27 juin 1861.

RAPPORT fait par M. Bonjean, au nom de la 2^e Commission, chargée d'examiner diverses pétitions demandant que des

mesures soient prises pour la conservation des oiseaux, qui détruisent les insectes nuisibles à l'agriculture.

(Suite). Voir le n° 84.

II. Et, en effet, contre de tels ennemis l'homme est frappé d'impuissance.

Son génie peut mesurer le cours des astres, percer les montagnes, faire marcher un navire contre la tempête; les monstres des forêts, il les tue ou les soumet à ses lois; mais devant ces myriades d'insectes, qui, de tous les points de l'horizon, viennent s'abattre sur ces champs cultivés avec tant de sueurs, sa force n'est que faiblesse. Son œil n'est pas assez perçant pour apercevoir seulement la plupart d'entre eux; sa main est trop lente pour les frapper; et d'ailleurs, quand ils les écraserait par millions, ils renaissent par milliards. D'en haut, d'en bas, à droite, à gauche leurs innombrables légions se succèdent et se relayent sans trêve ni repos. Dans cette indestructible armée, qui marche à la conquête de l'œuvre de l'homme, chacun à son mois, son jour, sa saison, son arbre, sa plante: chacun connaît son poste de combat, et nul ne s'y trompe jamais.

Dès le commencement des âges, l'homme eût succombé dans cette lutte inégale, si Dieu ne lui eût donné, dans l'oiseau, un auxiliaire puissant, un allié fidèle qui s'acquitte à merveille de l'œuvre que lui, homme, ne saurait accomplir.

Cette mission providentielle de l'oiseau a pu passer longtemps pour une exagération poétique; aujourd'hui, grâce aux travaux des naturalistes modernes, et notamment de M. Florent-Prévost, aide-naturaliste à notre Muséum d'histoire naturelle, elle a pris rang parmi les vérités les mieux démontrées de la science.

A l'aide des facilités qui lui ont été données par les administrateurs des forêts et des domaines de la Couronne, et dans une suite d'études poursuivies avec persévérance depuis bientôt quarante ans, ce modeste et savant investigateur est parvenu à constater, expérimentalement, semaine par semaine, le régime alimentaire des oiseaux de nos climats. Par l'examen attentif des débris trouvés dans leurs estomacs, il a pu déterminer, pour chaque espèce, non-seulement dans quelle proportion elle se nourrit d'insectes, mais quelles espèces en particulier elle recherche et détruit, et par conséquent quels végétaux elle protège contre leurs ennemis.

Les estomacs ainsi étudiés sont conservés sous une triple forme; et ils ont commencé une collection nouvelle, qui prendra rang parmi les plus intéressantes du Muséum. De plus, M. Florent-Prévost a dressé des tableaux ingénieusement disposés, qui permettent de saisir facilement les résultats obtenus.

Ces travaux, encore inédits pour la plupart, dont le mérite a été plus d'une fois mis en lumière par M. Geoffroy Saint-Hilaire, ont reçu de l'Académie des sciences et de plusieurs sociétés savantes les plus honorables témoignages d'approbation. Avec un empressement

dont nous sommes heureux de le remercier ici publiquement, M. Florent-Prévost a bien voulu mettre à la disposition de votre Rapporteur ses collections, ses tableaux et surtout l'inépuisable obligeance dont notre inexpérience avait tant de besoin.

Nous ne pouvons songer à faire sous les yeux de l'Assemblée ces intéressants documents; mais, pour peu que quelqu'un de nos Collègues en témoigne le désir, nous pourrions joindre à ce rapport, dans l'impression de nos procès-verbaux, deux ou trois de ces tableaux, qui donneront une idée du degré de certitude auquel la méthode de l'habile naturaliste a pu le conduire sur des faits qui en paraissent peu susceptibles.

De l'ensemble de ces remarquables recherches il résulte qu'au point de vue des services rendus à l'agriculture, les trois cent trente espèces d'oiseaux, qui pondez dans notre pays, peuvent se ranger en trois classes principales.

(La suite au prochain numéro.)

BULLETIN COMMERCIAL.

VINS ET SPIRITUEUX.

Les vins ne donnent toujours lieu à Bercy et à l'Entrepôt qu'à des affaires fort restreintes; le mouvement est lent; cependant, loin d'être rétrograde, il est au contraire progressif; il est vrai que les nécessités de fin de mois y ont peut-être été pour quelque chose. On compte sur les besoins de la consommation, qui sont grands, pour une reprise prochaine.

Le 3/6 du Nord ne s'est pas soutenu cette semaine au prix de la huitaine dernière. Le disponible ne s'est plus coté samedi que de 75 à 74 fr. l'het; 2 fr. 30 de moins qu'il y a huit jours. Mars et avril sont à 76 fr., et les quatre mois d'été à 77 fr.

Plusieurs causes ont amené ce résultat: d'abord la faiblesse de la demande, puis la suspension de paiements de maisons qui avaient spéculé sur une baisse plus forte encore.

Dans le Midi, le cours du disponible a été faible à 83 fr. sur le marché de Béziers, et mai et août 84 fr.

(Industrie.)

VILLE DE CAHORS.

marché aux grains. — Mercredi, 12 mars

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment..	345	64	29 ^f 31	78 k. 240
Mais.....	436	29	46 ^f 71	

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

10 mars 1862.

	Au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100		69 80	»	»
4 1/2 pour 100		98	»	»
Obligations du Trésor ..		456 25	»	»
Banque de France		3090	»	»
		11 mars		
Au comptant :		69 85	»	05
4 1/2 pour cent		97 75	»	»

Obligations du Trésor ..	456 25	»	»	»
Banque de France	3100	»	40	»
			12	»
Au comptant :				
3 pour 100	69 65	»	»	20
4 1/2 pour 100	97 50	»	»	25
Obligations du Trésor ..	457 50	»	1 25	»
Banque de France	3105	»	5	»

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

8 mars. Delpech (Elisa-Marthe), enfant naturel.	
10 — Valette (Marie-Jeanne-Euphrasie-Angéline).	
Décès.	
8 — Astruc (Madeleine), jardinière, 80 ans.	
9 — Enfant du sexe masculin présenté sans vie des époux Rigal et Vican.	
10 — Grosse (Marie), sans profession, 80 ans.	
11 — Desplats (Catherine), sans profess., 88 ans.	
14 — Barry (Pierre), 8 mois.	
14 — Labie (Charles), 44 mois.	

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

EXTRAIT

Des annonces légales publiées dans le Courrier du Lot, au n° 4380, du 8 mars 1862.

ÉTUDE

de M^e Besse de LAROMIGUIÈRE, avoué, à Cahors.

LICITATION DE BIENS DE MINEURS.

(Les étrangers admis.)

A la requête de dame Ve Graniou, domiciliée à Flaujac, en présence de ses enfants mineurs, il sera licité par devant et en l'étude de M^e Roques, notaire à Laburgade, le 6 avril prochain, une pièce de terre labourable contenant 26 ares, 19 centiares, 37 milliares, sur la mise à prix de..... 1,500 fr.

Signé à l'original :

Ch. Besse de LAROMIGUIÈRE.

EXTRAIT

Des annonces légales publiées dans le Courrier du Lot, au n° 4380, du 8 mars 1862.

ÉTUDE

de M^e Jules MAYZEN, avoué, à Cahors.

VENTE SUR SAISIE-IMMOBILIÈRE

A suite de surenchère.

A la requête du sieur Jean Valet, roulier, à Pomarède, contre le sieur François Glandine, domicilié aussi à Pomarède.

Immeubles à vendre.

- 1^o Un bois contenant 20 ares 40 centiares.
 - 2^o Une vigne contenant 24 ares 40 cent.
 - 3^o Une terre contenant 1 hect. 19 ares 80 cent.
 - 4^o Une châtaigneraie contenant 70 ares 30 cent.
- Ces quatre parcelles situées à Pomarède furent adjudgées au sieur Valet, au prix de 320 francs. Les sieurs Antoine Fournel et Glandine ayant signifié surenchérir du sixième ces parcelles seront vendues de nouveau à l'audience des criées du tribunal de Cahors, le 26 mars courant sur la mise à prix de..... 375 fr.

Signé à l'original :

MAYZEN, avoué.

BROSSE VOLTA-ÉLECTRIQUE

du Docteur HOFFMANN (de Berlin).

Pour la guérison sûre et rapide des RHUMATISMES, PARALYSIES, CONGESTIONS, MIGRAINE, ASTHME, NEVRALGIES, et de toutes les souffrances de l'organisme au moyen de l'électricité CONTINUE (sans secousses ni douleurs).

Les autorités dans les sciences physiques et médicales ont attesté la puissance thérapeutique de cet appareil dont l'usage rend immédiatement la CHALEUR, la SENSIBILITÉ, le MOUVEMENT et ravive bientôt les forces d'assimilation et d'élimination sans lesquelles BIEN-ÊTRE, SANTÉ, tout déperit.

Très simple, très maniable, la BROUSSE VOLTA-ELECTRIQUE est le plus complet et le moins coûteux des appareils connus.

Dépôt général, à Paris, chez L. BRANDUS, boulevard Bonne-Nouvelle, 33.

Prix : 20 francs pour Paris.

50 CENTIMES EN PLUS POUR RECEVOIR FRANCO EN PROVINCE ET ALGÉRIE. On expédie en France seulement contre mandat sur la poste et non contre remboursement.

FLIXIR ANTI-RHUMATISMAL

de SARRAZIN-MICHEL, d'Aix.

Guérison sûre et prompt des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciaticque, migraines, etc., etc.

10 fr. le flacon, par 10 jours de traitement. Un ou deux suffisent ordinairement.

Dépôt chez les principaux Pharm. de chaque ville.

Poudre de Rubis

incomparable pour faire couper les rasoirs et pour polir tous les métaux. 1 fr. le flacon.

A Cahors, chez BAYLES, opticien, rue de la Préfecture.

Une des branches les plus intéressantes de la science médicale à la portée

DES GENS DU MONDE

Traité pratique des Maladies urinaires

Et de toutes les infirmités qui s'y rattachent, chez l'homme et chez la femme.

8^{me} édition, 1 vol. de 900 pages, enrichi de 314 FIGURES D'ANATOMIE.

Par le Dr JOZAN, profess. spécial de pathologie uro-génitale, 182, r. de Rivoli.

Maladies contagieuses, Étréécissements, Catarrhe de vessie, Gravelle, Pierre, Stérilité, Débilité, Pertes, Maladies des femmes, Traitement, Préservatif.

Prix : 5 fr.; poste, 6 fr. sous doub. envelopp., chez l'auteur Dr JOZAN, 182, r. de Rivoli; MASSON, Libraire, 26, r. de l'Ancienne-Comédie, et les prix. libr. de Paris, des départ. et de l'étranger.

Du même auteur : D'une cause fréquente et peu connue

D'ÉPUISEMENT PRÉMATURÉ

Cet ouvrage, qui contient les causes, les symptômes, les complications, la marche et le traitement de cette insidieuse maladie, est précédé de considérations générales sur l'éducation de la jeunesse, sur la génération dans l'espèce humaine et sur le problème de la population, avec des observations de guérison. 1 vol. de 600 pages.

Prix : 5 fr.; par la poste, 6 fr. double envelopp. — Les MALADES peuvent se TRAITER eux-mêmes sans préparer les remèdes chez eux. PHARMACIEN. — TRAITEMENTS, CONSULTATIONS de midi à 2 heures, et PAR CORRESPONDANCE. (Affranchir.)

Liquidation de la Maison Delisle.

6, BOULEVARD DES CAPUCINES, A PARIS.

Toutes les Marchandises de cette Maison, qui se composent de châles des Indes, châles français, soieries, dentelles, confections, étoffes de fantaisie, lingerie, etc., etc., et forment un total de SIX MILLIONS DE FRANCS, vont être livrées à la vente à plus de moitié prix de leur valeur réelle, quoique toutes ces étoffes soient de première qualité et du goût le plus parfait.

L'ouverture de la Vente est fixée au LUNDI 17 MARS.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.